



1162 Saint-Prex, le 28 mai 2024

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL INTERCOMMUNAL  
DE LA PRM**

**Séance du mardi 28 mai 2024  
Présidence : M. Antoine Chappuis**

**LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA PRM**

- entendu les propositions de candidatures,
- après en avoir pris connaissance,
- considérant que ces objets ont été portés à l'ordre du jour,

**DECIDE :**

1. de nommer pour la période 2024 à 2025 de la législature, Monsieur Jean-Claude RoCHAT de Tolochenaz, Président du Conseil intercommunal ;
2. de nommer pour la période 2024 à 2025 de la législature, Monsieur Jérôme Courtais de St-Prex, Vice-président du Conseil intercommunal ;
3. de renommer pour la période 2024 à 2025 de la législature, Madame Béatrice Genoud Maurer de Morges et Monsieur Jeanny Perrin de Buchillon, scrutateurs du Conseil intercommunal ;
4. de renommer pour la période 2024 à 2025 de la législature, Madame Dominique Kubler Gonvers de Morges et Monsieur Hugo Van den Hombergh de Lussy-sur-Morges, scrutateurs-suppléants du Conseil intercommunal.

Le Président

  
Antoine Chappuis



Le Secrétaire

  
Steve Bruchez



1162 Saint-Prex, le 28 mai 2024

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL INTERCOMMUNAL  
DE LA PRM  
Séance du mardi 28 mai 2024  
Présidence : M. Antoine Chappuis**

**LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA PRM**

Préavis n° 02/03/2024

- après avoir pris connaissance du préavis du Comité de direction présentant les comptes 2023,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**DECIDE :**

1. d'adopter les comptes des activités de police de la Police Région Morges pour 2023, représentant des charges à hauteur de CHF 14'922'938.84 et des recettes pour un montant de CHF 7'693'898.74. La différence, présentant un excédent de charges de CHF 7'229'040.10, est entièrement couverte par les communes membres ;
2. de prendre acte des comptes ordinaires des tâches par contrat de droit administratif pour 2023, représentant des charges à hauteur de CHF 3'147'585.19 couvertes par les recettes de fonctionnement et la participation des communes bénéficiaires des prestations. Les charges et les revenus étant les suivants :
  - CHF 2'789'261.77 (charges), CHF 3'905'885.03 (revenus) pour la Commune de Morges ;
  - CHF 319'203.42 (charges), CHF 75'112.49 (revenus) pour la Commune de Saint-Prex ;
  - CHF 21'920.00 (charges), CHF 8'450.00 (revenus) pour la Commune de Tolochenaz ;
  - CHF 10'240.00 (charges), CHF 2'360.00 (revenus) pour la Commune de Buchillon ;
  - CHF 6'960.00 (charges), CHF 1'730.00 (revenus) pour la Commune de Lussy-sur-Morges.
3. de dire que le solde des contrats de droit administratif est à la charge ou au bénéfice de chaque commune.

Le Président

  
Antoine Chappuis



Le Secrétaire

  
Steve Bruchez



1162 Saint-Prex, le 28 mai 2024

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL INTERCOMMUNAL  
DE LA PRM**

**Séance du mardi 28 mai 2024  
Présidence : M. Antoine Chappuis**

**LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA PRM**

Préavis n° 01/03/2024

- vu le rapport de gestion du Comité de direction,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**DECIDE :**

1. d'approuver la gestion relative à l'exercice 2023.

Le Président

  
Antoine Chappuis



Le Secrétaire

  
Steve Bruchez